



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques interministérielles**

Direction départementale
de la protection des populations

Lille, le **11 AVR. 2022**

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles

Le préfet du Nord

Affaire suivie par : Vincent LECOMTE
Chargé de mission
Tél. : 03 20 30 51 81
vincent.lecomte@nord.gouv.fr

à
Mesdames et messieurs les maires du Nord

Copie à
Monsieur le président de l'association des maires du Nord
Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Nord
Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : rappel de produits de la marque Kinder à la suite d'une épidémie de Salmonelle

Réf. : communiqué de presse du ministre des Solidarités et de la santé

PJ : liste des produits rappelés par Ferrero

L'entreprise Ferrero procède depuis le 4 avril 2022 au retrait du marché et au rappel de plusieurs produits de gamme Kinder (Kinder Surprise 20g et 100g, Kinder Schoko-Bons, Kinder Mini Eggs, Kinder Happy Moments ou Kinder Mix : 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g).

Il est demandé aux personnes détenant ces produits de ne pas les consommer et de les jeter, le cas échéant après avoir pris en photo l'emballage avec les références des produits (n° lot, date de durabilité).

Le site <https://rappel.conso.gouv.fr/> peut être consulté en cas d'actualisation des informations.

Ces rappels font suite à une épidémie de salmonelloses dans plusieurs pays européens et aux investigations menées par les autorités sanitaires des pays concernés, notamment en France. Ces produits ont été fabriqués dans une même usine à Arlon, en Belgique.

En France à la date du 6 avril, 21 cas de salmonellose avaient été identifiés (dont 2 en Hauts-de-France), 8 d'entre eux ont été hospitalisés et tous sont rentrés à domicile. L'âge médian des cas est de 4 ans. Les investigations menées par Santé Publique France ont mis en évidence la consommation de certains produits de marque Kinder dans les jours précédant l'apparition des symptômes chez la majorité des malades qui ont pu être investigués.

Les services de l'État sont mobilisés pour veiller au retrait-rappel des produits concernés (acteurs de la grande distribution, banques alimentaires, etc.). Cependant, les festivités de Pâques à venir doivent inviter à la plus grande vigilance pour éviter la consommation de ces produits, notamment à l'occasion de chasses aux œufs qui seraient organisées par votre collectivité, ou par exemple dans les centres communaux d'action sociale. **Je vous invite à relayer cette information auprès d'eux.**

Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes (troubles gastro-intestinaux, fièvre dans les 72h qui suivent la consommation), doivent être invitées à consulter leur médecin traitant sans délai en lui signalant cette consommation.

A toute fin utile, Ferrero a mis en place à l'attention des consommateurs des contacts dédiés au 08 00 65 36 53 et à l'adresse contact.fr@ferrero.com

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Simon FETET

**Parce que la protection de nos consommateurs est notre priorité,
Ferrero procède à un rappel volontaire des produits ci-dessous
suite à un lien avec des cas de salmonellose signalés**



**Kinder Surprise 20g (par un, par trois, par quatre et par six) et 100g
quelle que soit la date de péremption**



**Kinder Schoko-Bons lait, 125g, 150g, 200g,
225g, 300g, 330g, 350g, 480g, 500g
et Kinder Schoko-bons white 200g et 300g
quelle que soit la date de péremption**

**Kinder Happy Moments,
191g, 242g, 347g, 400g
quelle que soit la date de péremption**



**Kinder Mini Eggs, noisette, cacao, lait, Kinder Mini Eggs mix
quelle que soit la date de péremption**



**Kinder Mix : Sac 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g, Voiture 125g
quelle que soit la date de péremption**

**Les consommateurs qui détiennent ces produits ne doivent pas les consommer
et peuvent contacter FERRERO au 08 00 653 653 ou par courriel à [l'adresse contact.fr@ferrero.com](mailto:contact.fr@ferrero.com)**

**Les salmonelles peuvent entraîner des troubles gastro-intestinaux souvent accompagnés
de fièvre dans les 48 heures qui suivent la consommation des produits contaminés.
Ces symptômes peuvent être aggravés chez les jeunes enfants, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées.
Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient
ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.**

Les autres produits Kinder ne sont pas concernés par ce rappel volontaire

Date d'affichage le 08 avril 2022 - Durée 2 mois

Paris, le 08 avril 2022

Communiqué de presse

Rappel de l'entièreté des produits Kinder fabriqués à l'usine d'Arlon, fermée par les autorités belges

Dans le contexte de l'épidémie de salmonellose au niveau européen, en lien avec la consommation de certains produits de la marque Kinder, le groupe Ferrero a procédé le 4 avril à un retrait-rappel de certains produits de marque Kinder.

Des investigations sont menées en parallèle par les autorités sanitaires belges, en lien avec leurs homologues européens, au sein de l'usine d'Arlon, en Belgique, où sont fabriqués ces produits. Faisant suite à ces investigations et aux constats de ces dernières heures que les informations fournies par Ferrero sont incomplètes, les autorités belges ont procédé aujourd'hui au retrait d'autorisation de production de l'usine. **L'ensemble des produits de gamme Kinder issus du site de production Ferrero d'Arlon est aujourd'hui également rappelé.**

Toutes les références concernées faisaient déjà l'objet d'un retrait-rappel en France depuis le 4 avril, pour certaines dates de péremption. **Désormais ce sont tous les produits de marque Kinder issus de cette usine qui sont rappelés, indépendamment de leur date de péremption :**

- Kinder Surprise 20g (par un, par trois, par quatre et par six) et 100g ;
- Kinder Schoko-Bons lait 125g, 150g, 200g, 300g, 330g, 350g, 480g et 500g et Kinder Schoko-Bons White 200g et 300g ;
- Kinder Happy Moments 191g, 242g, 347g et 400g ;
- Kinder Mini Eggs noisette, cacao, lait et Kinder Mini Eggs mix ;
- Kinder Mix : Sac 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g, Voiture 125g.

Il est demandé aux personnes détenant ces produits de ne pas les consommer et de les jeter.

La liste et le détail des produits concernés sont disponibles sur rappel.conso.gouv.fr. Les autres produits Kinder ne sont pas concernés par ce rappel.

Munis d'une photo de l'emballage avec les références du produit (Date Limite de Consommation, numéro de code barre), les consommateurs peuvent appeler le numéro de téléphone mis à disposition par l'entreprise pour obtenir un remboursement (0800 653 653) ou la contacter à l'adresse suivante : contact.fr@ferrero.com.

La DGCCRF suit, en contact régulier avec l'AFSCA (agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire), la poursuite des investigations et s'assure de l'effectivité des mesures de retrait-rappel mises en œuvre en France.

Les toxi-infections alimentaires causées par les **salmonelles** se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (douleurs abdominales, diarrhée, nausées et parfois des vomissements) souvent accompagnés de fièvre dans les quarante-huit heures qui suivent la consommation des produits contaminés. Les symptômes de la salmonellose sont relativement bénins et, dans la majorité des cas, les patients guériront sans traitement particulier dans les 7 jours. Dans certains cas ces symptômes peuvent être aggravés chez les jeunes enfants, les sujets immunodéprimés, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Les personnes, et notamment celles à risque listées ci-dessus, qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant sans délai en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Par ailleurs, afin de limiter la transmission de personne à personne (en particulier au sein des foyers avec de jeunes enfants), il est recommandé de bien se laver les mains avec eau et savon après être allés aux toilettes, après avoir changé son enfant, et avant de faire la cuisine.

Pour plus d'informations :

- Communiqué de Ferrero : 08/04/22 - [Ferrero annonce la suspension temporaire de ses activités à Arlon, en Belgique](#)
- Communiqué de Ferrero : 07/04/22 - [Nouvelle information sur le rappel de certains lots de Kinder](#)
- Communiqué de Ferrero : 05/04/22 - [Ferrero procède en France au rappel volontaire de certains lots de Kinder Surprise, Schoko-Bons et Mini eggs](#)

Contacts presse :

Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes
communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Direction générale de la Santé
presse-dgs@sante.gouv.fr

Santé publique France
presse@santepubliquefrance.fr